FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP
ET DE TIR A BALLE

14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05 - Fax 01.41.41.02.00
Email : secretariat@ffbt.asso.fr – internet : www.ffbt.asso.fr

LICENCES 2025

PREMIERE DEMANDE DE LICENCE (et tous tireurs non licenciés FFBT en 2024)

L'intéressé doit obligatoirement présenter les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité (uniquement original).
- Un justificatif de domicile (uniquement original) de moins de 6 mois.
- Un certificat médical d'un an mentionnant la non-contre-indication à la pratique du Ball-Trap.

Pour les tireurs mineurs, toutes les demandes (1ère licence ou renouvellement) devront également être accompagnées d'une autorisation du responsable légal *(formulaire disponible sur le site de la FFBT : https://ffbt.asso.fr/pages/club/documents-utiles.html)*

Pour être en conformité avec la nouvelle réglementation RGPD, les documents seront scannés ou téléchargés sur le compte tireur. La version dématérialisée sera conservée sur un serveur sécurisé fédéral.

CERTIFICAT MEDICAL :

Pour tous les licenciés, le certificat médical devra être fourni et enregistré préalablement à la demande de licence 2025.
Le certificat doit avoir été établi moins d'un an avant la demande de licence (un modèle est disponible sur notre site « ffbt.asso.fr » ou sur l'appli FFBT. Il devra être remis à jour au-delà de la durée d'un an par le licencié qui recevra des rappels avant la date d'échéance.

CATEGORIES ET TARIFS 2025 (votés lors de l'AG 2024) :

* La participation de 2€ pour la défense des stands est incluse dans le montant annoncé.

** La participation aux compétitions (y compris concours clubs) n'est autorisée qu'à partir de 12 ans révolus.

Catégorie**	Date de naissance	Tarif*
Cadet G et F** : CaG et CaF	Né(e) après le 31/12/2008	32 €
Junior G et F : JuG et JuF	Né(e) du 01/01/2005 au 31/12/2008	32 €
Homme : ManF, Man1, Man2, Man3 et Man4	Né du 01/01/1970 au 31/12/2004	67 €
Sénior : SenA, SenB	Né du 01/01/1960 au 31/12/1969	67 €
Vétéran : Vet	Né du 01/01/1953 au 31/12/1959	67 €
Master : Mas	Né avant le 01/01/1953	67 €
Dame : DamA, DamB	Née avant le 01/01/2005	67 €

OPTIONS :

Assurance option 1 : 6 € **Assurance option 2** : 8 €
Options consultables dans la rubrique « téléchargement » du site FFBT

Abonnement Ball-Trap Magazine (trimestriel) :
Métropole : 14 € Outre-Mer/Étranger : 16 €

Autorisation temporaire pour les stands permanents : 6 €
Cette autorisation est obligatoire pour tout non-licencié FFBT souhaitant tirer sur un stand affilié.